

**REVENU D'ENTREPRISE POUR LES SOCIÉTÉS AVEC UN REVENU DE SOCIÉTÉ DE PERSONNES DÉTERMINÉ  
EXPLOITÉE ACTIVEMENT POUR LA RÉDUCTION D'IMPÔT ACCÉLÉRÉE**

(pour les années d'imposition qui se terminent après le 31 décembre 2000)

Raison sociale	Numéro d'entreprise	Fin de l'année d'imposition		
		Année	Mois	Jour

Cette annexe s'applique aux sociétés qui ont une participation dans des sociétés de personnes dont le calcul visé à la section 2 de l'annexe 7 est restreint au montant de la colonne G lors de l'établissement du revenu de société de personnes déterminé. Pour calculer la réduction d'impôt accélérée, faites le calcul suivant :

A	B	C	D	E
Montants de la colonne E de l'annexe 7	Montants de la colonne G de l'annexe 7	Colonne B x 3/2	Colonne A moins colonne C (si négatif, inscrivez « 0 »)	Le moins élevé des montants de la colonne A et de la colonne C (si le montant de la colonne A est négatif, inscrivez « 0 »)
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
Totaux			F	G

Additionnez à la ligne G le moins élevé des montants suivants :

- i) Montant à la ligne 370 de la section 2 de l'annexe 7 ..... \_\_\_\_\_  
**plus :**  
 Montant à la ligne 380 de la section 2 de l'annexe 7 ..... \_\_\_\_\_  
**ou** **Total partiel** ..... \_\_\_\_\_
  - ii) Montant F ci-dessus ..... \_\_\_\_\_
- Le moins élevé de i) et ii) ..... \_\_\_\_\_ **H**
- Revenu de la société de personnes (ligne G plus ligne H) ..... \_\_\_\_\_ **I**

**Calcul du revenu de la société de personnes**

Montant K à la section 3 de l'annexe 7	_____
<b>Moins :</b> Revenu de la société de personnes déterminé (ligne I ci-dessus)	_____
<b>Revenu de la société de personnes</b>	_____ <b>J</b>

**Revenu d'entreprise exploitée activement**

Montant net à la section 4 de l'annexe 7	_____
<b>Moins :</b> Revenu de la société de personnes à la ligne J ci-dessus	_____
<b>Revenu d'entreprise exploitée activement pour la réduction d'impôt accélérée</b>	_____ <b>K</b>

(inscrivez le montant K à la ligne B de la page 4 de la déclaration T2 pour le calcul de la réduction d'impôt accélérée)

**Remarque**

Ce formulaire est seulement une feuille de travail. Il n'est pas nécessaire de le produire avec votre déclaration de revenus T2.